A|DUCA-formation
PARIS - Gambetta
ou Porte d'Orleans

Site: www.aiduca.fr

Telephone: 01 58 42 38 30
Mobile: 06 77 89 41 89

Siret: 523 611 523 00037 Ape: 8559A
Numero d'existence: 11 92 20911 92

Courriel: info@aiduca.fr

HABILITATION ELECTRIQUE

Descriptif non contractuel

Objectif pedagogique

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
Une évaluation dans les conditions définies par la NF C 18-510 est réalisée à la fin de la formation, permettant à l'employeur de décider ou non d'habiliter l'opérateur.
ATTENTION: cette habilitation est délivrée par le chef d'entreprise en fonction des avis du formateur, des résultats à l'évaluation, et des capacités du stagiaire

Public concerne

Toute personne oeuvrant sur un chantier, pouvant être proche d'un conducteur électrique sous tension, ou hors tension.
Plus particulièrement, toute personne chargée d'assurer des interventions en très basse tension ou basse tension.
Les interventions générales recouvrent les opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement, de mise en service partielle et temporaire, et les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension.
Elles sont réalisées par une personne qualifiée, capable de gérer, en temps réel, l'enchaînement des tâches qu'elle réalise. Le chargé d'intervention générale doit avoir une capacité d'analyse et la connaissance suffisante du fonctionnement de l'installation ou du matériel électrique sur lesquels il opère.
L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles.
10 participants maximum.

Pre-Requis conseilles

Aucun prérequis pour les non électriciens.

Etre qualifié en électricité, pour certaines habilitations.

Seule exigence, être capable de comprendre les instructions de sécurité.

Moyens pedagogiques et evaluation

Travail en partie en salle (théorie)
Travail sur installations électriques, avec recherche de pannes électriques

Duree, Lieu et Prix

Duree : 3 jours (24 heures) en formation initiale
Lieu : 28 bis rue Sorbier, 75020 PARIS
Prix : 790€ ht (948€ TTC)

Le formateur

Ingénieur G.E. (thèse sur la maison solaire ossature bois) spécialisé dans les problèmes de thermique du bâtiment et énergies renouvelables.
Ancien professeur en école d'ingénieur en France, et conférencier à l'université de Moscou.
A participé à l'élaboration d'annexes au cahier (DTU charpentes industrielles).
Co-auteur du 'Manuel de l'Ingénierie Bois' (Ed. Eyrolles).
Formateur agréé Certibat RENO PERF
Formateur agréé ADEME Praxibat éclairage
Formateur agréé ADEME Praxibat ventilation
Formateur agréé ADEME Praxibat étanchéité à l'air et à la vapeur d'eau des bâtiments
Formateur agréé Quali'Pac

Formateur habilité à manipuler les fluides frigorigènes
Formateur habilité électricité B et H toutes catégories
Formateur agréé Quali'PV haute puissance 500 kVA, Quali'PV élec 36kVA, Quali'PV bat intégration au bâti

Contenu

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE (selon habilitation demandée)
NIVEAU B0 B0V – CHARGE DE CHANTIER ou EXECUTANT
NIVEAU BS – CHARGE D'INTERVENTION SIMPLE (maintenance type gardien d'immeuble)
NIVEAU B1 B1V B1T- CHARGE D'INTERVENTION y compris en voisinage, et/ou sous tension
NIVEAU B2 B2V B2T- RESPONSABLE D'INTERVENTION y compris en voisinage, et/ou sous tension
NIVEAU BC – CHARGE DE CONSIGNATION
NIVEAU BR– CHARGE D'INTERVENTION GENERALE y compris sous tension
NIVEAU BP – CHARGE D'INTERVENTION EN PHOTOVOLTAIQUE y compris sous tension
NIVEAU BE – CHARGE D'ESSAIS, DE MESURAGE, DE VERIFICATION, DE MANOEUVRE
Références réglementaires
Prévention
– Articles L4111-1 à L4154-4 du Code du Travail.
Risque électrique
– Articles R4544-1 à R4544-10 du Code du Travail.
Opérations Electriques
– Norme NF C 18-510.
Jour 1
Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.
Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
Identifier les limites et les zones d'environnement.
Décrire le principe d'une habilitation.
Donner la définition des symboles d'habilitation.
Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation
Préciser les rôles de chacun.
Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.
Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.
Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.
Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
Assurer la surveillance électrique de l'opération.
Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
Jour 2 – Module BR (interventions BT générales)
Citer les différentes interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine.
Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique.
Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
Respecter les consignes données par le chargé d'exploitation électrique.
Rendre compte de son activité.
Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.
Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
Nommer les documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instruction de sécurité, etc.).
Rédiger les documents applicables dans le cadre des interventions BT.
Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
Organiser, délimiter et signaler la zone des interventions BT.
Eliminer un risque de présence de tension dans la zone de voisinage renforcé BT (mise en place de nappe isolante, etc.).
Respecter et faire respecter les procédures d'intervention BT pour une réalisation en sécurité.
Décrire les opérations de consignation et les documents associés.
Réaliser les opérations de consignation.
Identifier les zones d'environnement dans lesquelles il peut intervenir (domaine de tension, zone d'environnement,

locaux réservés, etc.).
Effectuer une opération de dépannage.
Effectuer une opération de mesurage et essai.
Réaliser les opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension.
Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
Evaluation théorique et pratique
Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.
Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.
Notes
Le programme de formation (incluant les savoirs et savoir-faire enseignés) et les conditions d'évaluation sont issus de l'Annexe D de la NF C 18-510.
Les participants sont tenus d'apporter leur matériel de travail conforme à la réglementation et leurs équipements de protection individuels.
Conditions matérielles
– Salle, tables et chaises,
– Ecran de projection,
– Tableau effaçable.
Attention : La formation pratique sera faite sur des installations électriques, sur un plateau technique contenant des pièces nues sous tension en basse tension. les stagiaires y trouveront:
– Equipements de protection (ex. : obstacle, protecteur, nappe, tapis, balisage…),
– Outillages, matériels électroportatifs, dont VAT.
Equipements à mettre à disposition du stagiaire :
– Equipements de protection individuels, en particulier, gants, masque, matériel de vérouillage (cadenas, panneau).